

D 2024 21 11 115

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 21 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

Absents excusés: C. BIOLAY, S. MANFRINI, Michèle GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, M. GRENIER, A. BOUSSER, L. JACQUEMENT, G. MASRARI

Absents : V. KRYK, C. TOWNSEND, A. NEUSSER

Procurations: C. BIOLAY à R. OTZENBERGER, S. MANFRINI à O. GUICHARD, Michèle GALLET à M. GALLET, J. DAZIN à M.FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ à J-O. RABOT, Y. DUMAS à W. DELAVENNE, M. GRENIER à M. GIRIAT, L. JACQUEMENT à M. LAPTEVA, A. BOUSSER à M-C. ROCH

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

1. Finances – Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à ce stade de l'exécution budgétaire, des ajustements de crédits sont nécessaires sur la section de fonctionnement pour gérer le dépassement de crédits sur le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 170 000 €, avec une marge de manœuvre comprise, comme suit :

- Les principaux postes de dépassement sur le chapitre 012 portent sur les points suivants :
 - Prime sur les assurances maladie : +37 K€
 - Remplacement du personnel en maladie : +30 K€
 - Instauration de l'indemnité de résidence : +28 K€
 - Supplément sur la rémunération des recenseurs : +8 K€
 - Complément de rémunération des agents du service Enfance suite à un reclassement : +5 K€
 - Surplus de rémunération sur renouvellement de poste : +5 K€
 - Supplément sur la cotisation CNFPT : +3 K€
- Les recettes qui vont financer ce dépassement de dépenses proviennent de :
 - Supplément perçu au titre de la compensation financière genevoise : +125 000 €
 - Supplément perçu au titre du fonds départemental des droits de mutation : +20 000 €
 - Supplément perçu au titre des remboursements sur les congés maladie : +15 000 €
 - Supplément perçu au titre des subventions CAF pour l'Enfance : +10 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
012 – Charges de personnel et frais assimilés	64111 – Personnel titulaire – Rémunération principale	170 000,00 €
TOTAL DEPENSES		170 000,00 €
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
74 – Dotations et participations	74888 – Autres attributions et participations	125 000,00 €
74 – Dotations et participations	747888 - Autres	10 000,00 €
73 – Impôts et taxes	73223 – Fonds départemental des DMT0	20 000,00 €
013 – Atténuation de charges	6479 – remboursements sur autres charges sociales	15 000,00 €
TOTAL RECETTES		170 000,00 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 7 novembre 2024, après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

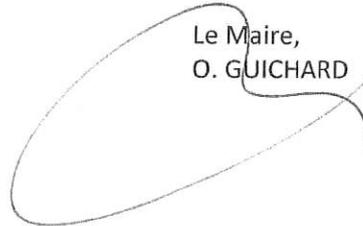
- **APPROUVE** la délibération modificative n°1 au budget primitif 2024 telle que proposée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision

Fait à Ornex, le 22 novembre 2024

La secrétaire de séance,
M-C. ROCH



Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 25 Novembre 2024

Affiché le : 25 Novembre 2024

Willy DELAVENNE
2ème adjoint




Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.